

DEPARTEMENT
DE
MEURTHE-ET-
MOSELLE

Commune d'ATTON

PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 octobre 2020
à 20 heures 30

NOMBRE

Conseillers en exercice 15
Présents 13
Votants 15

L'an deux mille vingt, le neuf octobre, le Conseil Municipal de la commune d'ATTON, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame CURINA-PRILLIEUX Marlène, Maire.

Etaient présents : Mmes CAPLA Anna, PAUCET Nathalie, FABBRI Pascale,

M. BOYER Sébastien, BENOIT Gilles, RICHARD-MAUPILLIER Frédéric, PARMENTELAT Alain, PINTO Marcel, BARBELIN Jérôme, SINTEFF Thierry, LANNO Jean-Christophe, BARTHELEMY Jean-Etienne,

Etait(ent) excusé(s) :

Procuration : TACCONI Audrey à CURINA-PRILLIEUX Marlène ; HUET Fabrice à PINTO Marcel

Date de convocation : 29 septembre 2020

Date d'affichage et de transmission à la Préfecture : 14/10/2020

OBJET N°01: DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS

Achat parcelle AA 203

Un scrutin a eu lieu, Jean-Christophe LANNO a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

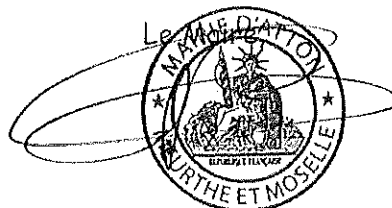
Madame le Maire expose le projet d'achat de la parcelle AA 203 et présente le compromis de vente établi.

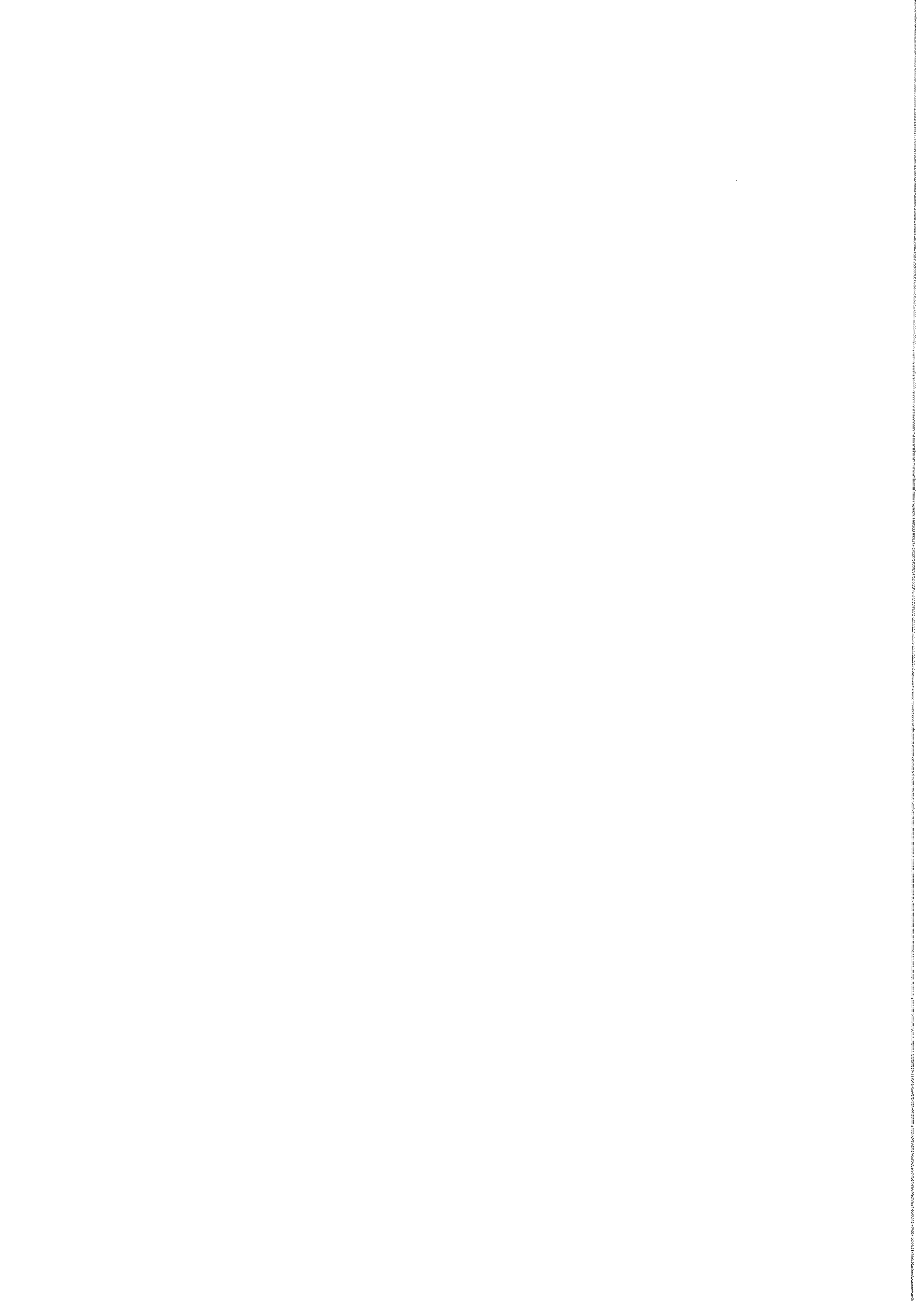
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte l'achat de la parcelle communale AA 203 pour un montant maximal de 72 000 € frais de notaire inclus.
- Autorise Madame le Maire à signer le compromis de vente présenté ainsi que tous les documents afférents.

14 voix pour

1 abstention : M. SINTEFF Thierry





DEPARTEMENT
DE
MEURTHE-ET-
MOSELLE

Commune d'ATTON

PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 octobre 2020
à 20 heures 30

NOMBRE

Conseillers en exercice	15
Présents	13
Votants	15

L'an deux mille vingt, le neuf octobre, le Conseil Municipal de la commune d'ATTON, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame CURINA-PRILLIEUX Marlène, Maire.

Étaient présents : Mmes CAPLA Anna, PAUCET Nathalie, FABBRI Pascale,

M. BOYER Sébastien, BENOIT Gilles, RICHARD-MAUPILLIER Frédéric, PARMENTELAT Alain, PINTO Marcel, BARBELIN Jérôme, SINTEFF Thierry, LANNO Jean-Christophe, BARTHELEMY Jean-Etienne,

Était(ent) excusé(s) :

Procuration : TACCONI Audrey à CURINA-PRILLIEUX Marlène ; HUET Fabrice à PINTO Marcel

Date de convocation : 29 septembre 2020

Date d'affichage et de transmission à la Préfecture : 14/10/2020

OBJET N°02: FINANCES LOCALES – EMPRUNTS

Emprunt caisse d'épargne


Un scrutin a eu lieu, Jean-Christophe LANNO a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

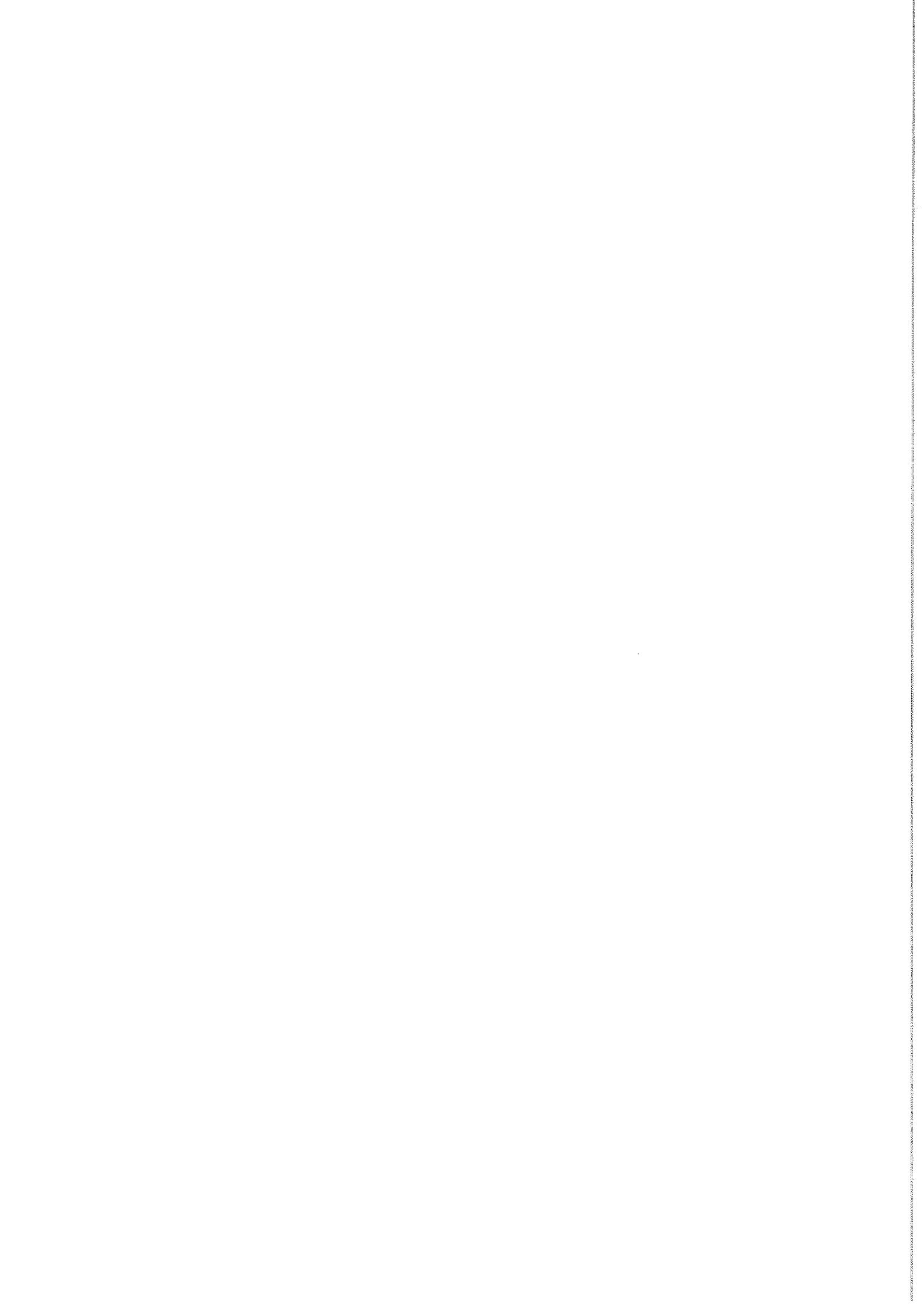
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'emprunter à la Caisse d'Épargne un montant de 72 000 € aux conditions suivantes :
 - Taux : 0.63% fixe
 - Durée du prêt : 10 ans
 - Échéances constantes
 - Frais de dossier : 200 €
 - Déblocage des fonds : dans un délai de 48 h à un délai maximum de 6 mois après la signature du contrat par la Caisse d'Épargne
 - Périodicité : trimestrielle
- Cet emprunt est prévu au BP 2020
- Autorise Madame le Maire à signer les documents afférents.

14 voix pour

1 abstention : Thierry SINTEFF

Le Maire, 



DEPARTEMENT
DE
MEURTHE-ET-
MOSELLE

Commune d'ATTON

PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 octobre 2020
à 20 heures 30

NOMBRE

Conseillers en exercice	15
Présents	13
Votants	15

L'an deux mille vingt, le neuf octobre, le Conseil Municipal de la commune d'ATTON, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame CURINA-PRILLIEUX Marlène, Maire.

Etaient présents : Mmes CAPLA Anna, PAUCET Nathalie, FABBRI Pascale,
M. BOYER Sébastien, BENOIT Gilles, RICHARD-MAUPILLIER Frédéric, PARMENTELAT Alain, PINTO Marcel, BARBELIN Jérôme, SINTEFF Thierry, LANNO Jean-Christophe, BARTHELEMY Jean-Etienne,

Etait(ent) excusé(s) :

Procuration : TACCONI Audrey à CURINA-PRILLIEUX Marlène ; HUET Fabrice à PINTO Marcel

Date de convocation : 29 septembre 2020

*Date d'affichage et de transmission à
la Préfecture : 14/10/2020*

OBJET N°03: DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS

Rétrocession de la voirie du lotissement La Roseraie

Un scrutin a eu lieu, Jean-Christophe LANNO a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

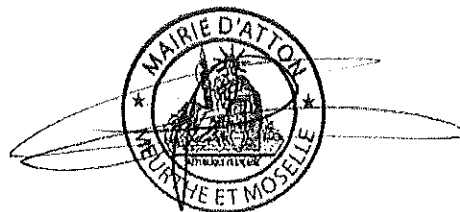
Madame le maire présente le projet d'acte de cession gratuite des voiries du lotissement la ROSERAIE au profit de la Commune d'ATTON.

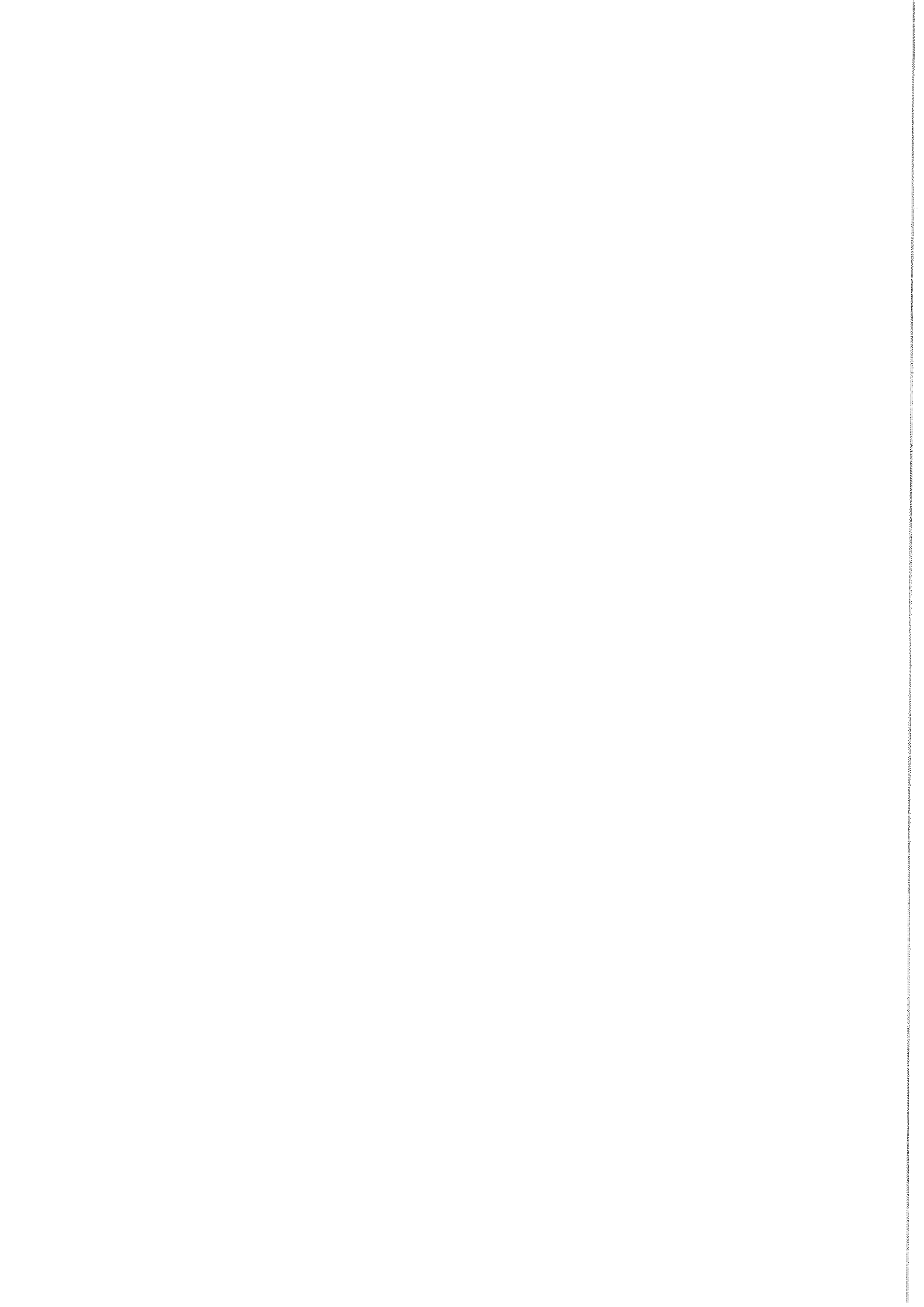
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à signer en l'étude de Me LEMOINE, notaire, l'acte de rétrocession gratuite des voiries de la Roseraie.

Adopté à l'unanimité

Le Maire,





DEPARTEMENT
DE
MEURTHE-ET-
MOSELLE

Commune d'ATTON

PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 octobre 2020
à 20 heures 30

NOMBRE

Conseillers en exercice 15
Présents 13
Votants 15

L'an deux mille vingt, le neuf octobre, le Conseil Municipal de la commune d'ATTON, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame CURINA-PRILLIEUX Marlène, Maire.

Étaient présents : Mmes CAPLA Anna, PAUCET Nathalie, FABBRI Pascale,

M. BOYER Sébastien, BENOIT Gilles, RICHARD-MAUPILLIER Frédéric, PARMENTELAT Alain, PINTO Marcel, BARBELIN Jérôme, SINTEFF Thierry, LANNO Jean-Christophe, BARTHELEMY Jean-Etienne,

Était(ent) excusé(s) :

Procuration : TACCONI Audrey à CURINA-PRILLIEUX Marlène, HUET Fabrice à PINTO Marcel

Date de convocation : 29 septembre 2020

Date d'affichage et de transmission à la Préfecture : 14/10/2020

OBJET N°04: FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

Délibération modificative n°1

Un scrutin a eu lieu, Jean-Christophe a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est nécessaire de procéder aux virements de crédits et décisions modificatives suivants :

Budget principal

Article	Chapitre	Libellé		Dépenses	Recettes
		Fonction	Nature		
1641	16	Emprunt	Emprunt achat parcelle AA203		+ 72 000 €
2115	21	Terrains bâtis	Achat parcelle AA203	+ 72 000 €	
		TOTAL		72 000 €	72 000 €

- Virement de crédits de 19 404 € du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 65541 (contributions aux organismes de regroupement)
- Virement de crédits de 2 626 € du compte 61521 (terrains) au compte 65541 (contributions aux organismes de regroupement)
- Virement de crédits de 3080 € du compte 61531 (voiries) au compte 61532 (réseaux)

- Virement de crédits de 50 € du compte 61521 (terrains) au compte 6574 (subventions de fonctionnement aux associations)

Adopté à l'unanimité

Le Maire,

